

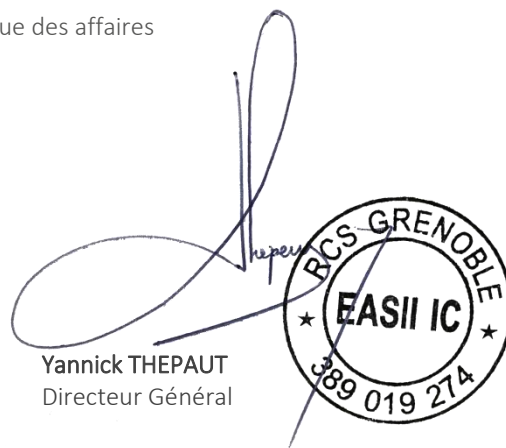
CHARTRE de CONDUITE ÉTHIQUE et de LUTTE CONTRE la CORRUPTION

La corruption peut être définie comme spécifié dans la Convention civile sur la corruption par le Conseil de l'Europe: «Aux fins de la présente Convention, le terme «corruption» signifie demander, offrir, donner ou accepter, directement ou indirectement, un pot-de-vin ou tout autre avantage indu ou la perspective de celui-ci, qui fausse la bonne exécution de tout devoir ou comportement exigé du destinataire du pot-de-vin, de l'avantage indu ou du perspective de celui-ci.» (Convention civile sur la corruption - Série des traités européens 174 - Article 2)..

EASii IC s'engage à :

Toutes les personnes travaillant pour EASii IC doivent respecter les valeurs d'EASii IC dans le respect de l'intégrité, de la conduite éthique et de la lutte contre la corruption et est tenue responsable de:

- Respect des lois et réglementations internationales (pas de fraude, de transactions illégales, destruction des dossiers commerciaux) et des normes d'intégrité (pas de pots-de-vin).
- S'assurer qu'il/elle connaît et respecte les coutumes et traditions locales.
- Mener les affaires équitablement (internes et externes).
- Enregistrement précis de toutes les transactions et refus des paiements irréguliers.
- Faire preuve d'honnêteté dans son travail (divulguer les réalisations et les non-réalisations et assurer la confiance en EASii IC).
- Adhésion au Code de conduite et à la politique d'éthique des affaires

A handwritten signature in black ink, followed by a circular stamp. The stamp contains the text 'RCS GRENOBLE' at the top, 'EASII IC' in the center, and '989 019 274' at the bottom, flanked by two stars.

Yannick THEPAUT
Directeur Général